

Commune de EGHEZEE

**Code Wallon de l'Aménagement du Territoire,
de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie**

ANNEXE 26

(Art.336 - A.G.W. 19 mars 1998)

AVIS

Urbanisme

L'Administration communale fait savoir que Mr DONY, mandaté par Mme VANDENDAELE, ayant ses bureaux à 5030 GEMBOUX, Rue Entrée Jacques, 31 a introduit une demande de permis de lotir

ayant trait à un terrain sis à 5310 AISCHE-EN-REFAIL, Route de Perwez et Route de Gembloux, cadastré section F n°s 9D-B

Le projet consiste en un lotissement en 27 lots dont 24 constructibles et présente les caractéristiques suivantes :

➤ Article 330,7° du CWATUPE

« Demande de permis de lotir relatives à des constructions groupées visées à l'article 126 qui portent sur une superficie de 2 hectares et plus »

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal d'Eghezée du 17 janvier 2012 au 01 février 2012,

- Soit par télécopie au 081/81.28.35,
- Soit par courrier électronique à l'adresse suivante : info@eghezee.be
- Soit par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale, Service Urbanisme, Route de Gembloux, 43 à 5310 EGHEZEE.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées, sur rendez-vous, auprès de la Conseillère en Aménagement du Territoire (081/859.284), ou le 01 février 2012 de 9h00 à 9h30 à l'Administration communale, - Service Urbanisme -, Route de Gembloux, 43 à 5310 EGHEZEE.

Le dossier peut être consulté à l'adresse précitée.

Des explications techniques seront fournies tous les jours ouvrables de 8H30 à 11H30 et de 13H00 à 16H00, sauf le mardi et le jeudi après-midi, et le samedi de 10 heures à 12 heures.

A EGHEZEE, le 17 janvier 2012

La Secrétaire,

Le Bourgmestre,

Marie-Astrid MOREAU

Dominique VAN ROY